

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1846.

Budget des dépenses du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1846 ⁽¹⁾.

CHAPITRE II.

Amendements présentés par M. le Ministre des Travaux Publics.

Des faits nouveaux, qui se sont produits depuis la formation du projet de budget de mon Département, me mettent dans la nécessité de demander, par amendement, plusieurs majorations de crédits pour le service des canaux et travaux hydrauliques.

Ces majorations sont les suivantes :

Chap. II, art. 3.	Service du canal de Gand au sas de Gand.	. fr.	22,000
Id. id. 4.	Service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.	. .	20,000
Id. id. 6.	Service de la Sambre canalisée		10,000
Id. id. 10.	Service de l'Escaut		15,000
Id. id. 25.	Travaux à faire pour obvier aux inondations du Demer		20,000
Id. id. 25.	Sercive des canaux de Gand à Ostende . . .		10,000
Id. id. 53.	Service des bacs et bateaux de passage . . .		22,000
Id. id. 55.	Service du port d'Ostende		25,000
Total			fr. 144,000

(1) Budgets généraux, n° 2, et annexes.
Rapport, n° 171.

En ajoutant à ces majorations le crédit de fr. 59,932-75 qui devrait être alloué dans l'hypothèse de la reprise de la Nèthe canalisée, par l'État, on trouve un chiffre total de fr. 205,932-75.

Je dois faire remarquer que ces majorations n'auront point pour conséquence de déranger l'équilibre entre les voies et moyens et les dépenses, attendu que les prévisions des produits des canaux et rivières ne figurent au budget des voies et moyens de l'exercice 1846, que pour une somme évidemment trop faible.

Ces produits n'ont été évalués, pour 1846, qu'à 3,110,000 fr., tandis que les recettes effectuées en 1845, se sont élevées au chiffre de fr. 3,394,877-09.

En faisant abstraction de toute augmentation ultérieure, en ne comptant, pour 1846, que sur une recette égale à celle effectuée en 1845, l'on trouve que les prévisions du budget des voies et moyens ne peuvent manquer d'être dépassées d'une somme de fr. 284,877 09

Les majorations de crédits demandées s'élevant ensemble, ainsi
que nous l'avons dit, à 205,932 75

Il resterait encore, en faveur du trésor de l'État, un boni de fr. 80,944 34

